

Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
À : "_mailing" <agirensemble@deputefourny.be>
Envoyé : lundi 7 avril 2008 21:56
Objet : Newsletter 36 : Plus de liberté de s'exprimer ? Nous restera-t-il encore la liberté de penser ?



Newsletter 36 : Plus de liberté de s'exprimer ? Nous restera-t-il encore la liberté de penser ?

Depuis plus de 1 an, les conseillers de la liste Agir Ensemble demandent ***un règlement d'ordre intérieur du conseil communal***, comme l'impose la loi.

La légitimité d'un règlement d'ordre intérieur n'est plus à faire, et pour le conseil communal, il est garant de certaines règles de base qui ne sont pas toujours respectées dans notre commune : ***reconnaître le droit de dépôt de questions écrites et orales, mieux aménager les demandes des citoyens***,.... .

Lors du conseil communal de février, un règlement d'ordre intérieur a été présenté de façon unilatérale par la majorité, et ce, sans concertation. Les conseillers de la liste Agir Ensemble ont donc demandé le report du point et la création d'une commission de travail sur ce texte.

Le lendemain, un courrier partait à l'attention du Collège en proposant plusieurs disponibilités des mandataires du groupe agir ensemble. La seule réponse reçue fut un courrier ne reprenant aucun jour, date et une heure proposés

Mauvaise fois, mépris du rôle de la minorité, démarches pour imposer un avis unilatéral,.... ?

Quelques jours avant le conseil de mars, bon gré, mal gré, une partie le collège a reçu la minorité ; les conseillers de la liste Agir Ensemble ont donc présenté un texte avec différents amendements permettant, entre autre, à chaque conseiller, ainsi qu'aux citoyens, d'avoir la possibilité de s'exprimer, de poser des questions, d'interpeller,....lors de la séance du conseil communal comme cela se fait dans toutes les

autres Communes du Royaume.

Lors de cette rencontre, il n'y eu aucune réaction de la fraction du Collège représentant la majorité.

Puis, au dernier conseil communal, la majorité a mis le point à l'ordre du jour sans qu'il n'y ait plus eu le moindre contact avec le groupe Agir Ensemble.

Résultat : rejet complet par la majorité des amendements, expliquant que le conseil communal n'était pas la « vitrine » de la minorité.

Le droit de s'exprimer devient donc un luxe dans notre commune si on n'est pas mandataire de la majorité ?

La sagesse élabore pourtant une toute autre logique : seule la liberté d'expression de chacun protège la liberté de tous !

La liste agir ensemble



Infos sur les activités communales

www.deputefourny.be

www.deputefourny.be

www.chestrolais.over-blog.com

Information NOD32 2008 (20070125)

Ce message a été vérifié par NOD32 Antivirus System.

<http://www.nod32.com>